



Arcachon
expansion

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260619-2026061920-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Vendredi 19 juin 2026**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI.

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, MONS, PUJOL, TREUIL, MARTINERIE, DELEPAUX, TOURDIAS.

Pouvoir :

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

A titre consultatif :

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mesdames MARESCOT, THE
Messieurs RUIZ, FANARA, SEGURA, SCAPPAZZONI.

A titre consultatif :

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026061920 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DROIT A
L'IMAGE**

Vu l'article 15 des statuts d'Arcachon Expansion,

Considérant que la société SUCRE SALE est titulaire des droits d'auteurs sur ses œuvres et est bien fondée à demander réparation contre toutes reproductions intégrales ou partielles faites sans son consentement, constitutives d'actes de contrefaçon,

Considérant qu'il est apparu qu'Arcachon expansion a utilisé, pour son site internet arcachon.com à l'url <https://www.arcachon.com> sans autorisation ni licence, une (1) image appartenant SUCRE SALE SAS

Il est proposé de verser à SUCRE SALE SAS une indemnité transactionnelle de 718.15 € HT correspondant à l'indemnité transactionnelle pour l'utilisation non autorisée de la photographie

Cette délibération n'appelant aucune observation, **B. LUMMEAUX**, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **AUTORISER Madame la Directrice Générale à signer un protocole transactionnel avec SUCRE SALE SAS traduisant les concessions réciproques telles que présentées ci-dessus ;**
- **DONNER tout pouvoir à Madame la Directrice Générale pour signer les documents nécessaires et ordonner la dépense correspondant à l'indemnité transactionnelle.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°20 concernant le protocole transactionnel droit à l'image.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 19 juin 2026
Bernard LUMMEAUX
1^{er} Vice -Président de la Régie Arcachon
Expansion

